

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 26 mai 2020*

---

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 2 juin 2020**

---

**L'an deux mille vingt, le 2 du mois de juin à 20 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 26 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON, Conseillers municipaux.

Absent et  
représenté :

Absente et non  
représentée : 1 Mme Catherine DUBOURG

*M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.*

## N°DL02062020-03: Election des membres des commissions thématiques permanentes facultatives

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Vu l'article L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Considérant les élections Municipales du 15 mars 2020 et le renouvellement des Conseillers Municipaux,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

### ARTICLE 1

**CREE 6 commissions dont les attributions et la composition seraient les suivantes :**

- **Commission Sports** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Sylvie LAVERGNE, Alain BERTRAND, Jérémy BOISSON, Maxime PELLICER et Victoria FUSTER
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Cyril CAMU (titulaire)
    - Lydia LESCOMBE (suppléant)
  
- **Commission Urbanisme, développement durable et développement économique** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Jean-François BEAUCAMP, Viviane CHAINE-RIBEIRO, Alexia BACQUEY, Jérémy BOISSON et Alain BERTRAND
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Jean-Yves MAS (titulaire)
    - Cyril CAMU (suppléant)
  
- **Commission Culture et vie associative** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Cyrille RENELEAU, Corinne FRITSCH, Catherine DUBOURG, René MAGNON et Amandine VIGNERON
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Lydia LESCOMBE (titulaire)
    - Hélène LEBLANC (suppléant)

- **Commission Scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Pascale MARZAT, Cyrille RENELEAU, Anne ESCOLA, Jacqueline HOFFMANN et Victoria FUSTER
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Hélène LEBLANC (titulaire)
    - Cyril CAMU (suppléant)
  
- **Commission Bâtiments, voirie, et réseaux divers** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Patrick MORISSET, Philippe WILHELM, Christian BOURRICAUD, Hervé CAZENAVE et Corinne FRITSCH
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Jean-Yves MAS (titulaire)
    - Lydia LESCOMBE (suppléant)
  - 1 membre pour la liste « HORIZONS LACANAU »
    - Neil PIOTON
  
- **Commission Finances, marchés publics et ressources humaines** composée de :
  - 5 membres pour la liste « VIVONS LACANAU »
    - Adrien DEBEVER, Pascale MARZAT, Jacqueline HOFFMANN, Corinne FRITSCH et Jérémy BOISSON
  - 1 membre pour la liste « LACANAU ENSEMBLE »
    - Jean-Yves MAS (titulaire)
    - Hélène LEBLANC (suppléant)
  - 1 membre pour la liste « HORIZONS LACANAU »
    - Neil PIOTON

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité l'exactitude exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**- 9 JUN 2020**

**- 9 JUN 2020**

